

La fonction de contrôleur(e) bénévole au Don en Confiance

Présentation de la mission :

S'inscrivant dans une logique de **régulation de l'appel à la générosité du public**, la mission du/de la contrôleur(e) incarne le **regard du donateur** : elle consiste à évaluer le respect, par l'organisation labellisée dont il/elle a la charge, des règles de déontologie exprimées dans la Charte du Don en Confiance, en matière de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs.

La mission du/de la contrôleur(e) se concrétise chaque année par la présentation d'**un rapport que le/la contrôleur(e) rédige et communique au Don en Confiance sous forme numérique**. Tous les trois ans, lors du renouvellement du label de l'organisation, le rapport du/de la contrôleur(e) fonde la décision de la Commission d'agrément qui statue sur le maintien ou le retrait du label, décisions souvent accompagnées de demandes de mise en conformité.

Les dates de remise de ces rapports sont prévues un an à l'avance.

L'exercice d'un **contrôle continu** auprès de l'organisation labellisée induit des rencontres régulières plusieurs fois par an, la participation à au moins un Conseil d'administration par an et à l'Assemblée générale, des visites de terrain, etc. La mission du/de la contrôleur(e) nécessite **environ deux à trois jours par mois, par organisation** (sans obligation pendant les périodes de vacances scolaires des trois zones).

Le/la contrôleur(e) bénévole s'engage auprès d'une organisation labellisée **pour une durée de trois ans**, renouvelable une fois. Il/elle est nommé(e) par le président du Don en Confiance.

La fonction de contrôleur(e) peut être exercée auprès d'**une ou deux organisations** selon leur taille et la disponibilité des bénévoles.

Le/la contrôleur(e) est invité(e) chaque année à une journée d'échanges et de mise à jour des connaissances et à diverses réunions du Don en Confiance.

Encadrement de la mission :

Le/la contrôleur(e) échange régulièrement au sein d'un **cercle de 7 à 10 contrôleur(e)s** (animé par un(e) responsable de cercle de contrôleurs) qui se réunit trois fois par an, en mars, juin et novembre ; il/elle bénéficie du tutorat de son/sa responsable de cercle pour établir son programme de travail et mettre au point ses rapports selon les plans types (disponibles, avec d'autres outils, sur l'intranet). Il/elle participe également à un programme de formations afin de l'éclairer sur les principes et méthodes du secteur et de lui permettre de se confronter à la variété des situations des organisations labellisées. Pour la formation initiale, prévoir six demi-journées (avant l'attribution d'un mandat de contrôle).

Compétences et qualités requises :

- > Personnalité indépendante, **ayant exercé des responsabilités de management** (cadre dirigeant[e]) et **avec une vision globale des organisations**. L'expérience et la connaissance du secteur des associations et des fondations est souhaitable.
- > Curiosité, ouverture d'esprit, sens du service bénévole désintéressé sont souhaitables de même que le sens de l'**analyse multicritère**, le goût du travail collectif.
- > Résidant principalement en Ile-de-France (où se trouvent les sièges de la majorité des organisations labellisées), même s'il existe quelques possibilités de missions en régions.
- > Maîtrise du traitement de texte, pour la production autonome des rapports.

Conditions d'éligibilité :

- > Fonction non compatible avec une fonction de gouvernance ou de représentation dans une organisation ou fondation labellisée ou susceptible de l'être.
- > Engagement de confidentialité requis.
- > Le contrôleur peut rester en fonction jusqu'à la fin de l'année civile de ses 75 ans.

Si vous êtes intéressé(e) par cette mission, merci d'adresser votre candidature avec CV à l'attention d'Alexandre Mané, délégué au contrôle : amane@donenconfiance.org - 01 53 36 35 64.